

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2178

présenté par
M. Mazaury, M. Viry et M. Mathiasin

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.